

## Myria publie un nouveau rapport sur la migration

En tant qu'**institution publique indépendante**, Myria, le Centre fédéral Migration, a trois missions légales : protéger les droits fondamentaux des étrangers, informer sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et stimuler la lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains. Avec son rapport *Migration en chiffres et en droits*, **l'analyse des chiffres sur la réalité migratoire** est liée à **l'analyse juridique** de la **politique migratoire**. Myria travaille en réseau au niveau national et international et fournit des conseils juridiques dans des dossiers individuels.

### 1.875 questions posées à Myria en 2018

En 2018, les collaborateurs de Myria ont répondu à 1.875 questions individuelles d'étrangers ou les ont assisté dans l'exercice de leurs droits. Pas moins de 94 % des demandeurs étaient des ressortissants de pays tiers, c'est-à-dire hors Union européenne. Les informations collectées par Myria dans le cadre de ces dossiers individuels permettent à Myria d'appréhender la réalité de terrain afin d'élaborer davantage de conseils et de recommandations en matière de politique structurelle. Le Centre fédéral Migration a, par exemple, récemment plaidé en faveur d'une plus grande transparence sur les visas humanitaires lors de la commission parlementaire des affaires intérieures et a rassemblé ses recommandations essentielles dans un mémorandum pour la formation d'un gouvernement fédéral de 2019.

### La migration en chiffres

Dans son nouveau rapport, Myria souligne notamment :

- En 2017, la Belgique a enregistré **139.815 immigrations d'étrangers et 81.825 émigrations d'étrangers**. Il en résulte un solde migratoire de 57.990 étrangers. La Roumanie occupe la première place et laisse derrière elle des pays d'origine traditionnels tels que la France, les Pays-Bas et l'Italie. Avec près de 6.000 immigrés, la Syrie complète le top 5.
- **Le nombre de personnes qui deviennent belges reste relativement stable** : 36.129 nouveaux Belges en 2018. Il est à noter que la proportion de femmes diminue depuis quelques années et est inférieure à la moyenne européenne.
- **19.038 personnes ont demandé l'asile en Belgique en 2018**. C'est un quart de plus qu'en 2017. Un tiers de toutes les demandes d'asile provenaient de Syriens et de Palestiniens. En moyenne, 52,5% des décisions sont positives.
- Après un creux historique en 2016, **le nombre de régularisations augmente** ces deux dernières années : il a presque doublé entre 2016 et 2018. Les Arméniens, les Kosovars et les Russes en particulier ont connu une forte augmentation. Ces chiffres restent toutefois relativement bas.
- En 2017, **le regroupement familial** a été à l'origine de 34% de l'ensemble des **premiers titres de séjour** délivrés aux étrangers ayant immigré en Belgique : 35.273 titres. La même année, 16.793 premiers titres de séjour ont été délivrés à des enfants d'étrangers nés en Belgique. En 2017, 8% des regroupements familiaux concernaient des regroupements familiaux avec un réfugié reconnu ou un bénéficiaire de protection subsidiaire. Ces personnes représentent 4.093 premiers titres de séjour, dont 1.757 Syriens (43%).
- **Le nombre de travailleurs indépendants étrangers augmente d'année en année**. En 2017, 120.012 étrangers indépendants étaient affiliés à l'INASTI. La grande majorité (83%) sont des

citoyens de l'UE. Les Roumains arrivent en tête : en 2017, leur nombre est 16 fois supérieur à celui de 2005.

### **Et en droits**

Des questions de protection de la vie privée avec l'introduction du système d'information de voyage ETIAS aux conditions de revenu discriminatoires des personnes handicapées pour le regroupement familial ou encore aux incohérences de l'exercice du pouvoir discrétionnaire dans les décisions de régularisation, Myria examine, dans son rapport annuel, les **principaux développements politiques et juridiques** de l'année écoulée. Ce faisant, elle confronte la politique menée au **respect des droits fondamentaux**. Le rapport traite également plus en détail de la politique de **migration économique** et offre un premier aperçu de la transposition de la directive dite permis unique en Flandre, à Bruxelles, en Wallonie et dans la Communauté germanophone.

### **Détachements en Belgique : nouveaux schémas de migration et de mobilité**

Sur le marché unique européen du travail, le détachement temporaire de travailleurs d'un État membre dans un autre devient de plus en plus important. Le nombre de travailleurs détachés et de prestataires de services indépendants en Belgique a, par exemple, doublé en dix ans pour atteindre 230.000 personnes en 2018. Le débat social et les médias se concentrent souvent sur la lutte contre la fraude et le dumping social. Dans une contribution des chercheurs Dries Lens et Ninke Mussche de l'Universiteit Antwerpen, la **diversité du phénomène, ses origines et ses évolutions rapides** sont exposées.

### **Un nouveau paradigme pour le modèle d'asile européen ?**

Le **modèle d'asile européen** implique des accords entre les États membres et une certaine **solidarité** quant à la responsabilité du traitement des demandes de protection internationale. Cette solidarité **divise** l'Union européenne. Parallèlement, un véritable changement de paradigme semble se produire. Une série de mesures politiques européennes se sont de plus en plus, ces dernières années, concentrées sur la **réduction de l'afflux "irrégulier"** de demandeurs d'asile dans l'UE et l'**externalisation** ou l'externalisation des responsabilités en matière d'asile vers des pays tiers.

Dans un nouveau *Myriadoc* publié simultanément que le rapport annuel, Myria analyse les **développements plus larges qui façonnent indéniablement aussi la réalité migratoire belge**. Il plaide en faveur d'un rejet clair des pratiques de pushbacks et d'une priorité élevée accordée aux voies d'accès légales pour les personnes ayant besoin de protection. Myria souligne les **principes fondamentaux** qui devraient toujours être primordiaux dans la dimension externe de la politique d'asile européenne.

### **CONTACT PRESSE**

**Sophie Coppens** • T +32 (0)497 42 66 66 63 • [sophie.coppens@myria.be](mailto:sophie.coppens@myria.be)

*Le Centre fédéral Migration est une institution publique indépendante ayant trois missions légales : informer les autorités sur la nature et l'ampleur des flux migratoires, protéger les droits fondamentaux des étrangers et stimuler la lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains. Il est également Rapporteur national indépendant sur la traite des êtres humains. Le Centre fédéral Migration est l'une des deux institutions qui ont hérité en mars 2014 des compétences de l'ancien Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, avec Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Le 16 mars 2015, François De Smet est devenu le premier directeur du Centre fédéral Migration. Cette collaboration a pris fin le 19 mars 2019. Koen Dewulf a repris la direction jusqu'à ce que le conseil d'administration nomme une nouvelle direction.*

